



Ville et campagne...
AU NATUREL

Lac-Etchemin

AVIS PUBLIC

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Lac-Etchemin, Comté de Bellechasse.

Avis vous est par le présent donné, par le soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, Comté de Bellechasse, que lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2020, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 199-2020

"AYANT POUR OBJET L'OBLIGATION POUR TOUTE PERSONNE QUI UTILISE LE LAC ETCHEMIN AINSI QUE TOUS LES AUTRES COURS D'EAU PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ À TOUTES FINS D'EN PRÉSERVER LA PROPRIÉTÉ".

RÈGLEMENT NUMÉRO 200-2020

"CONCERNANT LES ANIMAUX"

Que tout intéressé peut prendre connaissance desdits règlements au bureau de la municipalité au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lac-Etchemin, ce 8^e jour d'avril 2020.

Le directeur général/secrétaire-trésorier,

Laurent Rheault, M.A.P., OMA